



NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/698
S/13632
19 novembre 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

UN LIBRARY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-quatrième session
Point 123 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

NOV 21 1979

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-quatrième année

UN/SA COLLECTION

Lettre datée du 19 novembre 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour votre information, la déclaration en date du 16 novembre 1979 du Gouvernement du Kampuchea démocratique sur l'adoption par la trente-quatrième session de l'Assemblée générale de la résolution 34/22 demandant le retrait des troupes étrangères du Kampuchea.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 123 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent du Kampuchea
démocratique,

(Signé) THIOUNN Prasith

ANNEXE

Déclaration en date du 16 novembre 1979 du Gouvernement du
Kampuchea démocratique sur l'adoption par la trente-
quatrième session de l'Assemblée générale de la résolution
34/22 demandant le retrait des troupes étrangères du
Kampuchea

Après trois jours de débats approfondis (12 au 14 novembre 1979), la trente-quatrième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté à une majorité écrasante, par 91 voix contre 21, une résolution demandant le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères du Kampuchea. Le vote a été acquis à l'issue d'une lutte particulièrement opiniâtre contre toutes sortes de pressions et de manoeuvres que les autorités de Hanoi et leurs maîtres soviétiques n'ont cessé de mener, depuis l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale, dans les couloirs et dans la salle, directement ou indirectement, où les belles promesses et les vils marchandages n'ont pas manqué pour empêcher l'Assemblée générale de débattre du problème du Kampuchea.

Cette résolution est une importante victoire des forces éprises de paix, de justice et d'indépendance. C'est aussi une importante victoire de la Charte des Nations Unies, des lois internationales, des cinq principes de la coexistence pacifique, du principe du respect de la souveraineté de tous les pays dans le monde, petits et grands, ainsi que du principe de non-agression et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui.

Elle représente une défaite cinglante et ignominieuse des autorités de Hanoi et de leur stratégie d'agression et d'expansion ainsi que de leurs ambitions de domination au Kampuchea et en Asie du Sud-Est. C'est aussi une grave défaite pour tous les expansionnistes dans le monde qui utilisent la force brutale pour intimider et agresser les autres pays, pour menacer et violer la souveraineté de ces derniers. Les débats du 12 au 14 novembre 1979 de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale et cette résolution ont frappé à leur point névralgique les autorités de Hanoi, qui mènent actuellement une guerre spéciale de génocide particulièrement barbare sans précédent dans l'histoire de l'humanité, semant un désastre immense au Kampuchea et causant une douloureuse tragédie au peuple du Kampuchea. Cette guerre vise à l'extermination totale de la race kampuchéenne et s'étend jusqu'à la partie orientale de la Thaïlande, le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande, faisant ainsi peser une grave menace à toute l'Asie du Sud-Est.

Cette résolution témoigne avec éloquence de la conscience bien claire qu'ont le monde et l'humanité tout entiers de la véritable cause de tous les problèmes qui se posent actuellement au Kampuchea et en Asie du Sud-Est, que ce soit les problèmes des réfugiés kampuchéens, de la famine au Kampuchea et de l'acheminement des aides humanitaires au peuple du Kampuchea, qui restent toujours insolubles, ou encore celui du danger d'extension de la guerre à la Thaïlande et à toute l'Asie du Sud-Est. Il s'agit de la guerre spéciale de génocide menée par les autorités de Hanoi au Kampuchea, et qui ne pourrait trouver de solution en dehors du retrait de toutes les troupes vietnamiennes du Kampuchea, afin de laisser le peuple du Kampuchea résoudre lui-même ses propres problèmes sans aucune ingérence de l'extérieur.

En cette occasion, le Gouvernement du Kampuchea démocratique exprime ses remerciements les plus sincères et les plus profonds à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale pour avoir adopté cette résolution pleine de sagesse, conforme au rôle qui incombe à l'ONU en tant qu'organisation internationale la plus représentative, ayant la haute mission de défendre la Charte des Nations Unies, les lois internationales, la paix et la sécurité dans le monde, la souveraineté et le droit de tous les pays et peuples de vivre indépendants et souverains, contre toutes les menaces, conformément aux aspirations de tous les peuples et de toutes les nations dans le monde, notamment les peuples des pays petits et pauvres. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique adresse ses remerciements à tous les pays qui ont voté pour cette résolution, plus particulièrement aux cinq pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et les 25 autres pays qui ont pris l'initiative d'en soumettre le projet à l'examen et à l'adoption de l'Assemblée générale. Il considère les activités et les efforts déployés par tous ces pays pour faire adopter cette résolution par l'Assemblée générale comme un soutien des plus précieux à la juste lutte du peuple du Kampuchea pour préserver sa nation et sa race, menacées de disparition par la guerre spéciale de génocide des autorités de Hanoi.

Le Gouvernement du Kampuchea démocratique est convaincu que le Secrétaire général de l'ONU et tous les pays et gouvernements prendront des mesures nécessaires pour que soit rapidement appliquée de façon concrète cette résolution de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale afin que soit sauvée et préservée la vie des millions de Kampuchéens, dont des milliers meurent chaque jour, victimes des autorités de Hanoi qui mettent en oeuvre deux procédés d'extermination : les armes et la famine par la destruction systématique de l'économie et des vivres.

C'est seulement en forçant les autorités de Hanoi à retirer toutes leurs troupes d'agression du Kampuchea démocratique, conformément à la résolution 34/22 du 14 novembre 1979 de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, que tous les problèmes seront fondamentalement résolus au Kampuchea, afin de laisser le peuple du Kampuchea disposer lui-même de sa propre destinée et choisir un gouvernement national sans aucune ingérence de l'extérieur, par la voie des élections générales, au scrutin direct et secret, placées sous le contrôle direct du Secrétaire général de l'ONU ou de son représentant. Ce n'est qu'après le retrait de toutes les troupes d'agression vietnamiennes du Kampuchea que le peuple du Kampuchea sera en mesure de retrouver la paix et la sécurité, de mener à nouveau une existence normale, de disposer des vivres et des médicaments suffisants. C'est seulement ainsi qu'une solution pourra être apportée à la situation tendue et explosive qui prévaut le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande et que la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est pourront être assurées.